

Cher(e) Client(e)

Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons souscrit pour le compte de notre clientèle un contrat collectif de : PROTECTION JURIDIQUE VIE PRIVEE **Formule B** auprès de : PROTEXIA France sous la référence **771577** avec à disposition, un service d'INFORMATIONS JURIDIQUES PAR TELEPHONE du lundi au samedi de 9H00 à 20H00.



3 services pour mieux vous accompagner

VOUS GUIDER :

Vous bénéficiez à tout moment d'informations juridiques sur simple appel, afin d'anticiper vos risques.

VOUS PROTEGER :

Vous avez un litige, nous mettons à votre service une équipe de juristes spécialisés qui recherche avec vous une solution amiable au mieux de vos intérêts.

VOUS ACCOMPAGNER :

Si nous ne sommes pas parvenus à un accord et qu'il devient nécessaire de faire valoir vos droits en justice, nous prenons en charge les frais et honoraires de l'avocat que vous aurez choisi ainsi que ceux des autres auxiliaires de Justice (expert, huissier...).

1 AN DE PROTECTION pour résoudre VOS LITIGES



Vous pourrez bénéficier d'un complément de protection qui s'avère aujourd'hui de plus en plus nécessaire.

UN ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE



Vous serez ainsi en mesure de nous demander d'intervenir pour faire valoir vos droits, **soit amiablement, soit sur le terrain judiciaire**, aux frais de PROTEXIA FRANCE, en cas de litiges :

*Avec votre banque
Avec vos voisins
Avec votre garagiste
Avec votre employeur
Avec un commerçant*

*Si vous êtes piéton et renversé
Si vous êtes agressé
Avec votre copropriété
Avec la sécurité sociale
Avec votre caisse de retraite*

*Avec les services publics
Avec les administrations
Liés à votre résidence principale ou secondaire
Liés à vos vacances
Avec votre médecin*

UNE PROTECTION POUR TOUTE LA FAMILLE



Cette garantie s'applique aux LITIGES auxquels VOUS, ainsi que TOUTES LES PERSONNES SE TROUVANT FISCALEMENT A VOTRE CHARGE, pourriez être confrontés dans le cadre de votre VIE PRIVEE et même PROFESSIONNELLE si vous êtes salarié.

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION sur le fait que ce complément de garantie n'est pas obligatoire. Toutefois, il est de notre devoir de vous conseiller la souscription car le prix d'une simple consultation juridique dépasse souvent 300 euros.

COMMENT SOUSCRIRE ?



Réglez sans attendre la cotisation correspondant à cette option.

- Vous recevrez dès lors votre carte d'accès à nos services d'INFORMATIONS JURIDIQUES PAR TÉLÉPHONE.
- Vous bénéficierez des garanties que nous avons négociées pour vous auprès de Protexia France.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous donner toutes les précisions que vous souhaiteriez recueillir à cet égard et vous prions d'agréer, cher(e) client(e) l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Votre Assureur Conseil